

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir Mme ZIVKOVIC) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM)
Membres absents : Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat de Restructuration du Site de Défense de la BA 102 – Avenant concernant les fiches actions 2.2 et 2.3 relatives à l'axe 2 du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin

M. Deseille, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Restructuration du Site de Défense de Dijon-Longvic (ci-après désigné par "le CRSD"), signé le 13 novembre 2015, est désormais pleinement entré dans sa phase opérationnelle.

Concernant le pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin qui constitue l'axe 2 dudit contrat, les opérations des fiches actions relatives à la scénographie et aux travaux pour la construction du pôle culturel ont été engagées. Celles relatives au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et à la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem devraient l'être courant 2019.

Sur proposition des services de l'État, il est apporté des ajustements mineurs aux fiches actions relatives à la scénographie et aux aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel.

Ces précisions ont pour objet de :

- indiquer à la fiche 2.2 pour les équipements scénographiques que la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Association de la cité de la gastronomie et du vin, dont les statuts ont été approuvés le 26 juin 2017, et non par la Ville comme cela est mentionné dans le contrat signé ;

- préciser dans la fiche 2.3 que les aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel concernent les espaces publics constitués par l'esplanade faisant face au pôle culturel et ceux attenants dédiés aux mobilités douces qui permettront notamment de renforcer le lien avec la ville et la route des grands Crus. De plus, tenant compte de l'avenant du CPER signé le 3 mars 2017 qui a intégré dans son volet territorial (VT) le CRSD, l'identifiant "ressources" sera complété par "CPER VT" après ce qui est indiqué aujourd'hui "Etat/FNADT". Enfin le nom du maître d'ouvrage est rectifié à la suite de la transformation du Grand Dijon en Dijon Métropole ainsi que l'intitulé de la fiche action.

Ces mises à jour, qui ne modifient pas la maquette financière du contrat de restructuration, ont été entérinées lors du comité de pilotage du CRSD le 28 juin dernier.

Ces éléments doivent être désormais présentés au Comité Technique Interministériel qui devrait se réunir dans le courant de l'automne.

Ainsi, il est proposé de confirmer les ajustements tels que proposés ci-dessus.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver les ajustements des fiches actions 2.2 relative aux équipements scénographiques et 2.3 concernant les aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel tels qu'annexées à la présente délibération ;

2- m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer l'avenant au Contrat de Restructuration du Site de Défense de Dijon-Longvic ;

4- m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ